

Règlement de la section Aquaplaisir

1. Organisation générale

- (a) Ce règlement s'ajoute au règlement général du Martigny-Natation.
- (b) La section Aquaplaisir contient différents cours, à savoir un cours qui accueille des enfants et plusieurs cours adultes cours qui accueillent.
- (c) Les cours sont organisés par le Martigny-Natation. En aucun cas, le personnel, maîtres-nageurs et caissières, doit être sollicité.
- (d) Les cours annuels sont gérés par le règlement du club. Les membres paient ainsi les frais d'inscription lors de leur première adhésion, la cotisation annuelle et l'abonnement à la piscine.
- (e) Les cours à session sont à payer directement au moment de l'inscription en ligne.
- (f) Les cours de cette section ont lieu uniquement en piscine intérieure.

2. Utilisation de l'infrastructure

- (a) Le mardi soir, la piscine étant réservée au club, seules les personnes ayant un cours durant cette période y ont accès. En dehors de l'heure d'entraînement, les participants n'ont pas accès au bassin.
- (b) Le groupe enfants doit utiliser les vestiaires du bas.
- (c) Les groupes adultes doivent utiliser les vestiaires du haut.

3. Matériel

- (a) Aqua'fun: maillot de bain une pièce pour les filles, lunettes selon préférence de l'enfant
- (b) Aqua'bike: maillot de bain une pièce, chaussures aquatiques recommandées
- (c) Aqu'adulte: maillot de bain destiné à la natation sportive, bonnet et lunettes
- (d) Aqua'stage adulte: maillot de bain une pièce, bonnet et lunettes
- (e) Aqua'gym, aqua'fitness, aqua'suspension: maillot de bain une pièce